

**ECURIE BAYARD**  
**A.S.B.L.**  
**DINANT**

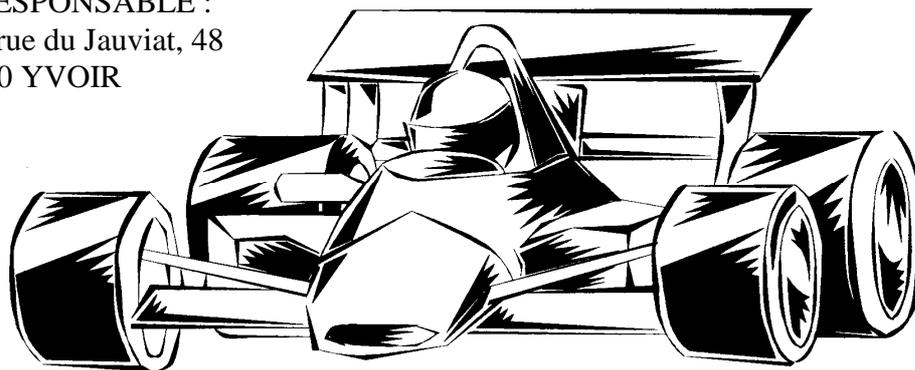
---



« BAYARD CONTACTS »  
périodique trimestriel

3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2016

EDITEUR RESPONSABLE :  
NYSSSEN H., rue du Jauviat, 48  
B-5530 YVOIR



**11 SEPTEMBRE 2016**

**COURSE DE COTE  
DE HOUYET  
MEMORIAL BERNARD GOSSET**

*Epreuve Communautaire*

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : [ecurie.bayard@hotmail.com](mailto:ecurie.bayard@hotmail.com)

***COURSE DE COTE***  
***DE***  
***HOUYET***  
***Mémorial Bernard Gosset***  
***DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016***

+

**CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL LIEGE**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG**

**Cette épreuve est organisée avec le concours de :**

**Commune de Houyet  
Police locale de Houyet**

**<http://www.ecuriebayard.be>**

**E-mail : [ecurie.bayard@hotmail.com](mailto:ecurie.bayard@hotmail.com)**

## **Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement**

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 10/07/2016\*, date à laquelle, je l'ai téléchargé.*

*Nom et signature : Herman Nyssen.*

*\* Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables « CSAP » et « ASAF »*

**Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl**  
**N° d'Entreprise : 0409339703**  
**COURSE DE COTE DE HOUYET**  
*Mémorial Bernard Gosset*  
**11 SEPTEMBRE 2016**

### **REGLEMENT PARTICULIER**

Adresse des Vérifications Administratives :  
CHAPITEAU BAYARD, Le Maupas, rue de la Station, à 5560 Houyet (pied de la côte).

## **I TIMING**

<b><u>5 AOUT 2016</u></b>	Publication du Règlement et ouverture des inscriptions et des paiements.
<b><u>8 SEPTEMBRE 2016</u></b>	Clôture des inscriptions à droit simple (Art. 5) et attribution des numéros.
<b><u>9 SEPTEMBRE 2016</u></b>	Affichage de la liste des engagés.
<b><u>11 SEPTEMBRE 2016</u></b>	07H30 Ouverture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences. 08h00 Ouverture des Vérifications Techniques. 08H30 Début des séances d'essais obligatoires. 10H00 Fin des inscriptions à droits majorés.. 10H30 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences 11H00 Fermeture des Vérifications Techniques. 12H30 Fin de la séance d'essais. 13H00 Affichage de la liste des véhicules qualifiés (à la caravane de départ). 13H30 Début des montées officielles. 30' après l'arrivée du dernier véhicule : affichage des résultats officieux. 30' plus tard : officialisation des résultats. 20H00 (ou deux heures maximum après la rentrée du dernier véhicule au Parc des Coureurs) : Proclamation des résultats, sous le Chapiteau, le Maupas, à Houyet.

## **II COMITE D'ORGANISATION**

**A.S.B.L. Ecurie Bayard, 4, avenue Franchet d'Esperey, 5500 Dinant**  
N° d' Entreprise : 409339703 - Moniteur belge : 1549/67

Président : Eric DIDION  
Vice-Président : André DEBARSY  
Secrétaire Général : Herman NYSSSEN  
Secrétaire d'Organisation : Chantal RIGAUX  
Trésorier : Herman NYSSSEN

## **III GESTION DE LA COURSE**

Directeur de Course	ANTOINE Abel	Lic. 0838
Directeurs de Course Adjoints	HENROT Hugues METNIK Olivier NYSSSEN Herman JOTTARD Alain DEBARSY André GOIS Annie DIDION Eric	Lic. 0935 Lic. 0990 Lic. 0003 Lic. 0975 Lic. 0924 Lic. 0825 Lic. 0961
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	DAVISTER Anne GILLAIN Marie-Jeanne DUVAL Emilie HENROT Chantal HERBIET Sabrina TEISE Marie-Claire SOREE Magali NAOME Aymelyne	
Directeur de Sécurité	MARLAIRE Bernard	Lic. 0986
Directeurs de Sécurité Adjoints	WAUTOT Cédric SADZOT Didier GARNIER Eric DAVE Ludovic DIDION Marc	Lic. 0875 Lic. 0822 Lic. 0907 Lic. 0947 Lic. 0979
Relations avec les Concurrents	BLASUTIG Léon SMETS Yves	Lic. 0850 Lic. 0938
Parc des Coureurs	Equipe C.C.B.D.	
Bureau des calculs	SGHERZI Giovanni	
Affichage	DAVE Thomas	
Chronométrage	Equipe SGHERZI SCAILLET Christophe	
Animation	ROSE Thierry	
Service d'Ordre	Police Locale	
Responsable matériel	GARNIER Eric	
Extra-Sportif	MONT Marina ANTOINE Raymonde DEFFOIN Jocelyne CHAMBERLAND Joël DEWEZ Monique	
Secours médicaux :	- Médecin : C.R.S. - Equipe médicale : C.R.S. (Christian Duville) - Ambulances : Param Services asbl - Nombre : 2	

## **IV OFFICIELS DESIGNES PAR LE POUVOIR SPORTIF**

Commissaires Sportifs ASAF	DORMAL Jean-Claude, Président. BARTHELEMY José	Lic. 0415 Lic. 0922
Commissaires techniques ASAF	FRANKENNE Jacques, Président RIHOUX Daniel WILLEM David PREVOT Martine, secrétaire	Lic. 0416 Lic. 0452 Lic. 0706 Lic. 0988
Observateur ASAF	GOSSET Gérard	Lic. 0932
Inspecteur Sécurité ASAF	PUISSANT Jean-Claude	Lic. 0957

## **V PERMANENCES**

### ■ Jusqu'au 10 septembre 2016, à 20 h. :

Abel ANTOINE (Directeur de Course), rue du Bulseau, 26, 5570 JAVINGUE  
Tél. (082) 71.31.23 – GSM (0476) 89.14.75  
Herman NYSSSEN (Secrétaire), rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.  
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

### ■ Le 11 septembre 2016, à partir de 07h30 :

CHAPITEAU BAYARD, Le Maupas, rue de la Station, à Houyet (pied de la côte).  
Tél. (0478) 22.93.57 (Herman NYSSSEN) et (0476) 53.08.55 (Serge REMY)

### ■ Après l'épreuve : Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR. Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

### ■ Internet : <http://www.ecuriebayard.be> E-mail : [ecurie.bayard@hotmail.com](mailto:ecurie.bayard@hotmail.com) [h.nyssen@skynet.be](mailto:h.nyssen@skynet.be) (Secrétariat)

## **VI PARTICULARITES**

### **Article 1** DEFINITION

Le DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016, l'épreuve dénommée « **COURSE DE COTE DE HOUYET – Mémorial Bernard Gosset** », comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant, Liège et Luxembourg sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

**Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.**

Cette Course de Côte est organisée conformément au « Règlement particulier des Courses de Côte et Sprints » (Chapitre VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les Articles non repris ci-dessous sont d'application automatique.

### **Article 2** PARCOURS

- 2.1. RN 929 (Côte de la Reine) : rue de la Station, entre Houyet-Gare et la RN 94 (Dinant-Neufchâteau).
- 2.2. Longueur de la Côte : 2350 mètres.
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres.
- 2.4. Départ : 50 m. après le pont sur la Lesse.
- 2.5. Arrivée : Sommet (à hauteur d'un chemin de terre sur la droite).
- 2.6. Homologation : aout 2016 (ASAF).

## Article 3 SECURITE

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 10 + Start + FF + Stop.
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Après la zone de décélération terminée à la chicane, les véhicules devront se diriger jusqu'au lieu-dit "Le Jardinnet" (près de la RN 94) où elles feront demi-tour pour venir se ranger à droite de la route juste avant un panneau « STOP ».  
Ce panneau ne pourra être franchi qu'au moment où le Directeur de Course ou son délégué viendra rechercher les véhicules pour les reconduire au Parc des Coureurs.  
Ces dispositions sont valables aussi bien pour les entraînements que pour la course.

## Article 4 VEHICULES

- 4.1. Véhicules admis :
  - Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400 cc  
Classe 2 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc  
Classe 3 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc  
Classe 4 : plus de 2000 cc
  - Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400 cc  
Classe 6 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc  
Classe 7 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc  
Classe 8 : plus de 2000 cc
  - Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150 cc  
Classe 10 : au-delà de 1150 cc jusqu'à 1400 cc  
Classe 11 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc  
Classe 12 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc  
Classe 13 : plus de 2000 cc
  - Division 4 : Classe 14 : kart-cross (jusqu'à 650 cc)  
Classe 15 : de 0 à 1600 cc  
Classe 16 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc  
Classe 17 : plus de 2000 cc

**Participation autorisée à tous les véhicules ouverts et fermés.**

- 4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

## Article 5 ENGAGEMENTS

- 5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 5 août 2016 et, au plus tard, le JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016 avant 20h00, à **Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR**.  
NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré  
**Le montant du droit d'engagement (frais d'inscription, Contributions, frais d'assurances et taxes) devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : n° BE45 0010 8398 3989 (001-0839839-89), intitulé Dinant ASBL Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avant le jeudi 8 septembre 2016, à 16h00.**  
**(FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989)**  
(Attention aux délais bancaires).  
Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.  
Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au dimanche 11 septembre 2016, à 10h00.  
(Voir Règlement Particulier Courses de Côte & Sprints, Art.5)
- 5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à **105 €**.  
Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2016, l'inscription s'élève à 92,50 €
- 5.3. Les numéros de départ seront attribués le 8 septembre 2016, à 20 h. La liste des engagés sera affichée le 9 septembre 2016, à 12 h., rue du Jauviat, 48, à Yvoir.  
Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année 2015. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.
- 5.4. **Le nombre de véhicules admis est fixé à 120.** (Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).  
**ATTENTION** : si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9. du Règlement Sportif Général sera appliquée.

## Article 6 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu sous le Chapiteau Bayard, situé au pied de la côte, Le Maupas, rue de la Station, à Houyet, le 11 septembre 2016, selon ce timing :

- Division 1 : de 07h30 à 08h30
- Division 2 : de 08h15 à 09h45
- Division 3 : de 08h30 à 10h00
- Division 4 : de 09h00 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

6.2. Documents à présenter :

Licence « P » - Permis de conduire – Fiches des Vérifications Techniques – Carte d'identité.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières « 1J-B » et 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I – R.S.G., art. 2. De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des « TITRES DE PARTICIPATION » (TP) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, si la licence nationale détenue est présentée est au moins équivalente à la licence ASAF requise.

## Article 7 VERIFICATIONS TECHNIQUES

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 11 septembre, **rue St-Roch, en direction de Herhet, près du terrain de tennis**. Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs le refus ou l'acceptation des véhicules engagés.

L'organisateur prévoira deux files : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques conserveront la licence et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **10 €** pour frais administratifs, sera réclamée (par passeport ou carnet jaune non retiré), aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 13 septembre selon ce timing :

- Division 1 : de 08h00 à 09h00
- Division 2 : de 08h30 à 10h00
- Division 3 : de 09h00 à 10h30
- Division 4 : de 09h30 à 11h00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

Les véhicules se présentant après 11h00 seront refusés, sauf en cas de force majeure dûment accepté par les Commissaires Sportifs.

7.3. Les Conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

## Article 8 CHRONOMETRAGE

Il se fera au 1/100<sup>e</sup> de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel simultané et permanent (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone et internet.

## Article 9 ESSAIS

9.1. Une séance d'entraînements pour toutes les Divisions (2 montées obligatoires) aura lieu le dimanche 11 septembre 2016 de 08h30 à 12h30 (voir Règlement Particulier « Courses de Côte et Sprints », Art. 8.1.).

9.2. L'entraînement en-dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.

9.3 Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant au départ de sa première montée d'essais après 11 h. ne POURRA effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

## Article 10 COURSE

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.

10.2. Le classement sera établi :

**- En additionnant les deux meilleurs temps.**

### En cas d'égalité :

- Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1<sup>ère</sup> montée officielle, ensuite dans la 2<sup>ème</sup> et enfin dans la 3<sup>ème</sup>.

**N.B. :** Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le dimanche 11 septembre 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

## Article 11 DIVERS

11.1. Dans toutes Divisions, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par un maximum de 2 pilotes. Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera à la caravane de départ ainsi qu'au Chapiteau.

11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participats de toutes les Divisions, sera affichée à 13h00, à la caravane de départ ainsi qu'au Chapiteau

11.6. Le **Parc des Coureurs** est situé **rue St-Roch, en direction de Herhet, après le terrain de tennis, à Houyet**. Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante) les pneus.

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte).

## Article 12 CLASSEMENTS

12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.2. Classement GENERAL de la Division 4.

12.3. Classement par DIVISION.

12.4. Classement par CLASSE.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

12.7. Classement 1<sup>ère</sup> DAME.

## Article 13 COUPES ET TROPHEES

13.1. Coupes et trophées.

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE
- 1<sup>ère</sup> ECURIE des Divisions 1, 2 et 3.
- 1<sup>ère</sup> ECURIE de la Division 4.
- 1<sup>ère</sup> DAME des Divisions 1, 2 et 3.
- 1<sup>ère</sup> DAME de la Division 4.
- 1<sup>ier</sup> plus JEUNE PILOTE « Mémorial Bernard Gosset »

13.3. La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 11 septembre 2016, **sous le Chapiteau Bayard, à Houyet** (pied de la côte), et ce deux heures maximum après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs.

**Les pilotes classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.**

## Article 15 DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 15.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au Règlement sont prévus par le Règlement Sportif ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent Règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées au Règlement ASAF.
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateur et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications ou réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateur, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des Coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

*Le présent règlement a été approuvé par :*

- *Pierre Neuville (licence n° 911), Administrateur de la « CSAP Namur, en date du 30 juillet 2016.*
- *Jean-Claude DORMAL (licence n° 415), membre de la Commission « Côtes ASAF » en date du 4 août 2016.*

*La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Jean-Claude PUISSANT (Lic .n° 957), en date du*

.....

# COURSE DE COTE DE HOUYET

## 11 SEPTEMBRE 2016

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES  
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR  
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT  
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG / LIEGE

Ce présent d'inscription (**PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT**) avant le 8 septembre 2016, à 20h00 au secrétariat de l'Ecurie Bayard, Mr Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, à 5530 YVOIR - Tél./Fax (082) 61.21.55

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu le
...../...../ 2016

Paiement reçu le	De
...../...../ 2016	.....

DIVISION	CLASSE	N° ATTRIBUE

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « ..... ».		.....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N°: .....

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°.Tél./ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

Je m'engage en outre à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me serait imposée par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

### LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

### VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	..... CC	.....	.....

Passeport technique ASAF N° .....

### ECURIE :

.....

**\*A compléter si plusieurs pilotes sur le même véhicule**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>	.....	.....

(x) Cocher dans la case merci .

Voir article 11.2 du présent règlement.

Date : .....

Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé ») : .....

Numéro attribué au véhicule: .....

**\* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION**

**COURSE DE COTE DE HOUYET**  
**MEMORIAL BERNARD GOSSET**  
**11 SEPTEMBRE 2016**

N°:.....

# VERIFICATIONS

## PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Signature : .....

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

## VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque : ..... Type : ..... Cylindrée : ..... CC ..... Division : ..... Classe : .....

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneau de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements ( Combinaison )
Ceintures de sécurité / Harnais	Divers :
Batterie	Autocollant ASAF
Extincteur	N° Passeport ASAF
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque / Hans	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Sièges	<u>Commissaire Technique</u>
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N°:
Ornement extérieur	SECRETARIAT ADMINISTRATIF :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	



